

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 23 février 2021.

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Frédéric BOIVIN, Élia CALLE, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Amaury ROUGET, Bruno SAMSON, Marine TARTIÈRE.

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20 h 03.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. – Compte rendu des commissions.

Bruno : commission finances. Cf. document envoyé.

Marine : Commission aménagement territoire et tourisme. Des difficultés pour mobiliser les prestataires. Nécessaire de créer du lien avec les élus en particulier. Le site de Pessade est vendu et l'acquéreur souhaite maintenir les activités hivernales, hors ski de fond. La voie verte le long de l'Allier a du retard (expropriations). La nouvelle directrice de l'Office de Tourisme, Mme BONNET, est venue à Cournols pour faire connaissance et expliquer le fonctionnement de l'Office de Tourisme, elle propose de revenir voir le Conseil avec le P^t de l'Office de Tourisme.

2. – Renouvellement de la convention Pôle Santé au travail.

Adhésion aux missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme.

– *Accepté à l'unanimité.*

3. – SICTOM des Couzes : fiche d'intention.

Valorisation des bio-déchets. La loi de Transition Energétique prévoit que tous les bio déchets soient triés à la source et donc détournés de la poubelle à ordures ménagères à partir de janvier 2024. Objectifs : installation de composteurs collectifs de quartier, vente de composteurs individuels, et participation à l'achat de broyeur à végétaux.

4. – CRTE : Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Ces contrats territoriaux de relance et de transition écologique ont vocation à rendre plus lisible la politique contractuelle de l'Etat sur 2 niveaux : avec les CPER ou les contrats de convergence et de transformation en outre-mer et avec les CRTE, qui au niveau infra régional remplaceront tous les contrats existants. Les CRTE pourront formaliser aux côtés des financements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés « pour maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et environnementale ». L'axe transversal des contrats de relance et transition écologique est la transition écologique. L'Etat avec les CRTE va contribuer à accompagner les collectivités, dans leur projet de territoire. Le projet de territoire, et son plan d'action traduisent notamment la manière dont les moyens du volet territorial du CPER, se déclinent concrètement dans le territoire sous contrat.

Le périmètre des futurs CRTE ne pourra être inférieur à la maille intercommunale, ni supérieur à la maille départementale. Sauf exception, ce seront les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et leurs groupements qui devront signer ces CRTE. Ils seront cosignés par le représentant de l'État dans le département et les élus locaux, en associant, dans la mesure du

possible, les conseils régionaux et les conseils départementaux, parties au contrat. Des opérateurs de l'État tels que l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), des partenaires nationaux (Caisse des dépôts et ses délégations régionales) et locaux (chambres consulaires, associations ou entreprises) pourront également y être associés.

Les nouveaux contrats seront d'une durée de six années, en cohérence avec celle des fonds européens et des CPER. Ils devront être signés dans les 6 mois de la publication de la circulaire du 20 novembre.

Présenté à Cournols par Dominique GRIVEL (DGS) de Mond'Arverne, elle sollicite toutes les communes pour recenser les projets sur l'ensemble des 27 communes. C'est l'État qui fera le choix parmi les projets. Taux de subvention inconnus, mais a priori bonifiés par rapport à ce qui se fait actuellement. – Quelques projets recensés à Cournols : assainissement de Chabanne ; bâtiments communaux ; éclairage public ; rocher de grimpe.

5. – Étude Mobilité : document final sur l'analyse des scénarios.

Voir le document envoyé

6. – Travaux location logement.

La convention avec le prestataire va être signée vendredi. Des achats pour la cuisine : un four à pyrolyse, une hotte et d'une plaque à induction.

7. – Voirie forestière : choix de maîtrise d'œuvre.

3 bureaux d'étude ont répondu au cahier des charges : L'O.N.F, F.2.I et C.F.B.L.

F2I et CFBL ont répondu, et L'ONF a répondu négativement à la proposition.

Il est proposé de retenir F2I pour un montant de 9.550 € HT.

– *Accepté à l'unanimité.*

8. – Budget 2021 : vote des restes à réaliser.

En investissement : 60.328 € en dépenses, correspond à l'enfouissement des réseaux, et les fins de travaux à la mairie, et 62.411 € en recettes correspond au solde des subventions.

– *Accepté à l'unanimité.*

9. – Entretien des locaux 2021.

L'ESAT du Marand réalise une fois par mois l'entretien de la mairie depuis plusieurs années, sauf en 2020, le contrat a été interrompu pendant les travaux.

Un nouveau devis pour 2021 : 1.133 € HT.

– *Accepté à l'unanimité.*

10. – Questions diverses.

Rendez-vous le 13 mars à Chabanne pour les futurs aménagements dans le village.

Prochain Conseil : le 9 mars à 20 h 00 .

➤ **La séance est levée à 21 h 30.**